



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 5 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 5 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00494

1 Intitulé du projet

Travaux de rénovation de la jetée du port de Saint-Pierre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL MARAINA

Raison sociale

Au nom et pour le compte de Saint Pierre

N° SIRET

5 2 0 6 6 4 0 0 4 0 0 0 3 0

Type de société (SA, SCI...)

Société Publique Locale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RIVAT

Prénom(s)

Michael

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11.a) Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	Rénovation de la jetée de Saint-Pierre en renforçant le muret maçonné par comblement de vides et la reconstruction de la dalle supérieure en béton armé

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ayant été le premier ouvrage de protection maritime réalisé à Saint-Pierre, la jetée Est du port Lislet Geoffroy est un ouvrage emblématique de la Commune. En 2018, la Ville a désigné le groupement de bureaux d'études afin d'établir un état des lieux de l'ensemble du port, notamment de la structure de la Jetée Est. Cette étude a confirmé l'état de dégradation avancé de l'infrastructure et son besoin de sécurisation contre les éléments marins. Aussi, la Ville souhaite se réapproprier de ce lieu afin d'en faire un espace de promenade et de contemplation, notamment en le valorisant par un éclairage qualitatif.

Suite à ce constat de dégradation, la SPL Maraina souhaite rénover la jetée par réparation à minima.

Cette solution de réparation consiste à combler les vides dans le corps de la digue de façon à lui redonner un caractère monolithique garant d'une meilleure stabilité.

4.2 Objectifs du projet

La SPL Maraina souhaite rénover la jetée afin de la sécuriser et la donner une meilleure stabilité ainsi que la mise en valeur du système d'éclairage du port historique de Saint-Pierre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'analyse de l'ensemble des contraintes a permis de définir les principes à mettre en œuvre et un phasage possible pour mener à bien ce chantier.

Pour rappel, le principe retenu est une solution consistant à combler les vides dans le corps de la digue de façon à lui redonner un caractère monolithique garant d'une meilleure stabilité.

Ainsi, pour permettre la circulation d'engins, le phasage grandes mailles est le suivant:

- Installation de chantier (phase 1),
- Renforcement du mur maçonné côté Port (phase 2) : rejointoiement du muret maçonné côté Port et mise en place du coffrage côté port et renforcement du muret maçonné par comblement par gravité par la jetée actuelle,
- Remplacement des enrochements du côté intérieure de la jetée depuis le banc de sable aménagé (phase 3) : tri des blocs rocheux et réorganisation de la carapace en enrochement naturel côté port sur 115 ml environ à partir du banc de sable existant, qu'il conviendra de renforcer / recouvrir au préalable pour qu'il soit circulaire,
- Démolition de la dalle existante par tronçon de 5m depuis le côté terre jusqu'au phare, ou à l'inverse (phase 4),
- Sur chaque tronçon de 5m après la démolition de la dalle, comblement des cavités (visibles) avec des matériaux granulaires exempts de fines (phase 4),
- Mise en place d'un géotextile et mise en place d'un matériau de type GNT 0/80 compacté sur le noyau en suivant le même avancement que la démolition de la dalle. Cela constituera une piste de chantier pour la nouvelle dalle (phase 4),
- Reconstruction de la dalle par tronçons de 10m (phase 5),
- Raccordement, mise en valeur, finition et repli de chantier (phase 6).

Il est à noter qu'il n'y a pas d'intervention prévue dans le côté est (côté mer) de l'ouvrage, qui semble avoir peu de dommages, et inaccessible par des moyens terrestres classiques. L'ensemble des travaux sera réalisé par moyens.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit des travaux de renforcement du muret maçonné par comblement de vides et la reconstruction de la dalle supérieure en béton armé.

Après travaux, la jetée présentera les mêmes caractéristiques géométriques que la jetée actuelle et sera composée des matériaux suivants :

- Longueur : 205 m environ,
- Noyau composé de blocs de basalte, graviers et galets, comblé par du béton de remplissage et de tout-venant en partie supérieur,
- Muret en blocs maçonnés (pente 1H /3V), comblé par du béton de remplissage côté port,
- Carapace en enrochements (2-5t -10 t ; pente 2H/1V) réorganisée et enrochements complémentaires (3-6 tonnes),
- En partie supérieure du noyau :
 - > Vides comblés par un matériaux granulaire exempts de fines,
 - > Géotextile renforcé,
 - > Couche de GNT 0/80 compactés sur 20cm d'épaisseur,
 - > Couche de GNT 0/31,5 compactés sur 20cm d'épaisseur,
- Dalle en béton armé en crête de la jetée d'épaisseur 40 cm et largeur variant entre 4 et 5,3 m,
- Cote d'arase variant entre 3,62 et 4,95 m IGN89,
- Mise en valeur de la jetée:
 - > Insertion de 17 bancs courts lumineux par LED de 50cm de longueur (avec coffrage arrière),
 - > Insertion de 7 bancs longs lumineux par LED de 200cm de longueur (avec coffrage arrière),
 - > Eclairage du phare par projecteur à LED.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la rubrique 4.1.2.0 de l'article 214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Jetée du port de Saint-Pierre : Cote d'arase :	205 m entre 3,62 et 4,95 m IGN89

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de la commune du Saint-Pierre dont la dernière modification a été approuvée le 21 février 2023. La zone d'étude est classée en zone U4po.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une ZNIEFF mais se situe à proximité des ZNIEFF marines : Terrain Sainte pente externe : 04M000012 (Type I) et Saint-Pierre : 04M000003 (Type II)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pierre est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île de La Réunion est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé le 8 avril 2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La jetée de Saint-Pierre ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monuments historiques. Il y a une proximité avec le périmètre des 500 m du Bassin de Radoub dans le port de Saint-Pierre et l'Ancienne Gendarmerie de Saint-Pierre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pierre est couverte par un PPR inondation et mouvements de terrain approuvé le 1er avril 2016 et un PPR littoraux approuvé le 24 septembre 2018. La jetée de St-Pierre est concernée par un aléa fort de submersion marine et l'aléa recul du trait de côte.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sites historiques industriels et absence de sites et sols pollués (CASIAS) au niveau de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pierre est concernée par la masse d'eau FRLG 105 : Formations volcaniques du littoral Petite-Ile - Saint-Pierre qui est une zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement, l'entreprise gèrera l'approvisionnement du chantier en eau, via la réalisation de branchement provisoire ou l'utilisation de citerne.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sables et scories très superficiels présentes à l'ouest de la jetée devront donc être extraits pour garantir une bonne portance. La dalle existante sera démolie et les déchets issus de la démolition seront évacués vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un remblai sera posé sur la façade ouest (côté port) de la jetée. Des matériaux seront nécessaires pour le comblement du noyau de la jetée et pour le terrassement. Les apports en matériaux sont estimés à 400 m ³ de GNT et 100 m ³ d'enrochements issus de carrières. Les enrochements existants pourront être réemployés si leur qualité / blocométrie répondent aux exigences. Les apports en matériaux seront issus des carrières.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'engendrer des rejets d'eaux pluviales ou issues de l'arrosage du chantier dans les eaux marines côté Port (ouest), les travaux ne s'effectuant qu'à l'ouest et sur l'ouvrage. Afin de réduire les impacts sur les peuplements marins, il est prévu la mise en place d'un merlon côté Est pour que les eaux pluviales s'écoulent vers le port (absence de peuplements) . Un contrôle visuel des eaux marines sera effectué régulièrement et en cas de panache de MES, un arrêt du chantier sera fait jusqu'à disparition du panache.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera fait sur l'emprise actuelle de la jetée et ne nécessite pas d'emprise marine supplémentaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les aléas de submersion marine et de recul du trait de côté. D'après le PPRL de Saint-Pierre, les équipements et bâtiments nécessaires au fonctionnement des ports, sous réserve de s'implanter au-dessus de la cote de référence submersion marine fixée a minima à 0,5 m au-dessus du terrain naturel, sont autorisés. La côte d'arase de l'ouvrage varie entre 3.62 et 4.95 m IGN89.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation du trafic des véhicules légers et des camions donc des émissions de CO2 et des PM10. Ces impacts seront limités et ne dureront que pendant les 6 mois de la phase de chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut également provoquer l'émission de poussières par les opérations, les camions et la circulation. L'avitaillement en carburant et la maintenance des camions seront interdites sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation du trafic des véhicules légers et des camions lors de la phase travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, une charte chantier de faible nuisance sera mise en place. Les entreprises organiseront leur travail en vue de limiter les bruits de chocs et de chutes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elles utiliseront des engins de chantier conformes à la réglementation. Les travaux seront réalisés exclusivement pendant les plages horaires autorisées et hors période de nuit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'émission de vibration ne concerne que la phase de démolition de la dalle qui nécessite l'utilisation d'un BRH. Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art et ne devraient donc pas causer de dommages.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : aucun travaux de nuit n'est prévu. Phase exploitation : le système d'éclairage sera adapté à l'avifaune marine. Des LED seront mises en place.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extinction ou baisse de l'éclairage de 19h00 à 05h30 pendant les périodes d'envols des jeunes Pétrels.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera ponctuellement des rejets liquides dans le milieu marin. Les travaux ne s'effectuant uniquement côté ouest (côté Port), aucun rejet ne sera fait dans les ZNIEFF marines. Une charte chantier de faible nuisance sera mise en place.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu la mise en place d'un merlon côté est pour éviter tout rejet dans les zones à fort enjeux marins.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la production des déchets non dangereux en phase travaux, liés aux installations de chantier et aux déblais de chantier. La dalle existante sera démolie et les déchets issus de la démolition seront évacués vers un centre agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de dragage de mise en sécurité et de gestion courante du Port de Saint-Pierre (Avis MRAE 20/07/2023) : ce projet est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet de rénovation de la jetée de Saint-Pierre sur le milieu marin et les nuisances pour les riverains, dans le cas où les travaux se dérouleront en parallèle. Les mesures d'évitement et réduction mises en place dans le cadre des 2 projets permettront de réduire globalement les impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique et naturel : définition des zones d'installation de chantier. Interdiction de l'avitaillement en carburant et maintenance des camions sur site.

Milieu marin : Afin de réduire les impacts sur les peuplements marins, il est prévu la mise en place d'un merlon côté Est pour que les eaux pluviales s'écoulent vers le port (Un diagnostic a permis de confirmer l'absence de peuplements marins côté port) . Un contrôle visuel des eaux marines sera effectué régulièrement et en cas visualisation de panache de MES, un arrêt du chantier sera fait jusqu'à disparition du panache. Il est à noter que la nature du projet induit un faible apport en MES dans les eaux de ruissellement.

Nuisance pour les riverains: Limitation des nuisances à la phase de chantier qui aura une durée de 6 mois. Travaux de jour uniquement. Nombre de camions limité au strict nécessaire du chantier

En phase travaux, une charte chantier de faible nuisance sera mise en place. Les entreprises organiseront leur travail en vue de limiter les bruits de chocs et de chutes. Elles utiliseront des engins de chantier conformes à la réglementation Les travaux seront réalisés exclusivement pendant les plages horaires autorisées et hors période de nuit.

Avifaune marine : le système d'éclairage sera adapté à l'avifaune marine. Des LED seront mises en place. Extinction ou baisse de l'éclairage de 19h00 à 05h30 pendant les périodes d'envols des jeunes Pétrels.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rénovation de la jetée de Saint-Pierre ne présente pas d'enjeux spécifiques (hors périmètre de captage AEP, hors ZNIEFF, hors Espace Remarquable du Littoral, hors Espace Naturel Sensible, hors Parc National, hors périmètre de protection de monuments historiques). La jetée Est est un ouvrage de protection située à l'entrée du port de plaisance de Saint-Pierre d'une longueur d'environ 205 m actuellement. Le projet aura des impacts sur l'environnement, notamment marin, en phase de chantier. Les mesures définies sur le site permettront de limiter les impacts du projet.

Les impacts du projet seront donc maîtrisés grâce à la mise en place d'une série de mesures, ce formulaire les présente succinctement. Ainsi, une évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe E : Plan de phasage des travaux Partie 4.3.1	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe F : Expertise environnementale du milieu marin Partie 6.5	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signé électroniquement par :
Michaël RIVAT
Le 10 avril 2024

Signature du (des) demandeur(s)